

Commune d'Avensan (33480)

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable

Commune d'Avensan (33480)

La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune d'Avensan (33480). Le projet est situé au lieu-dit Castera, à environ 1 km au Nord-Est du centre bourg. Le projet s'inscrit dans une volonté de concevoir un projet en synergie, alliant une production agricole ovine et une production électrique. Pour ce faire, le projet est développé sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées depuis 2023 suite à l'arrachage d'anciennes vignes sur le site. Ce projet permettra la pérennisation d'une activité d'élevage ovin avec un éleveur implanté sur le territoire médocain. L'emprise totale du projet concerne une zone d'implantation de 21,3 ha.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce double projet agricole et électrique. C'est à ce titre que nous vous proposons de vous les présenter de façon volontaire.

La concertation préalable débutera le **lundi 29 juin 2026 à 14h00** jusqu'au **15 juillet 2026 inclus à 17h00**, à la salle du Dojo de la commune d'Avensan. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de SUNTI sera présent sur place et accueillera le public pour présenter le projet, échanger et répondre aux questions, aux dates de permanences suivantes :

- **Lundi 29 Juin de 14h00 à 18h00 ;**
- **Jeudi 9 Juillet de 9h30 à 13h00 ;**
- **Mercredi 15 Juillet de 13h00 à 17h00.**

Un dossier de présentation du projet sera également mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, à l'accueil de la mairie. Le public est invité à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de d'Avensan, à savoir **du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Le présent avis sera disponible sur le site Internet de la mairie.

Le présent avis ainsi que le dossier de concertation sont disponibles sur le site Internet de Sunti (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé à l'accueil et à la salle du Dojo lors des permanences de la commune d'Avensan.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire d'Avensan, Concertation dans le cadre du projet de Castera, Mairie d'Avensan, 3 place Saint-Pierre, 33480 Avensan.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en Mairie d'Avensan et sur le site internet de la commune ainsi que sur le site internet de SUNTI (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.